



CAPL du 14 Novembre 2016

LISTE D'APTITUDE DE B EN A et de C en B

COMPTE RENDU

La CGT Finances Publiques 77 a communiqué sa déclaration liminaire (jointe en annexe), dans laquelle elle a clairement indiqué son indignation devant la diminution des potentialités et son intention de voir analyser par la CAPL tous les dossiers des agents figurant sur la liste d'aptitude. Elle a également demandé qu'un nombre largement supérieur aux potentialités soit soumis à la CAP Nationale.

Cette année la Direction a convoqué la première CAPL à 9h30 et la seconde à 11h. Ce qui prouve la détermination de la Direction à vouloir se débarrasser de ces CAPL. Cependant la CGT finances publiques a exigé que le temps consacré à chaque dossier soit pris indépendamment de contraintes horaires. Ainsi la CAPL de liste d'aptitude de B en A s'est déroulée de 9h30 à 12h15 et celle de C en B a été décalée à l'après midi de 13h30 à 17h.

Au niveau départemental l'an dernier, s'agissant de la **liste d'aptitude pour le passage de B en A**, le nombre de potentialités était de 3, lors de la CAPL, il a été demandé que d'autres dossiers soient soumis à la CAP Nationale. Ainsi 4 dossiers ont été présentés pour 61 candidats et ils ont tous été retenus à l'issue de la CAPN.

Cette année *le nombre de potentialités était de 2*. Parmi ces deux dossiers un avait déjà été pré-sélectionné par la Direction, laissant aux élus peu de marge de manœuvre. Nous avons exigé que au moins 5 dossiers soient soumis à la CAP N. Finalement 3 dossiers seront présentés, le nombre de candidats postulant étant de 57. La CGT Finances publiques a défendu 5 dossiers dont 1 a été retenu.

S'agissant de la **liste d'aptitude de passage de C en B**, l'année précédente ont été soumis à la CAP Nationale un nombre de 13 dossiers classés excellents. A l'issue de la CAPN 11 collègues ont été promus contrôleurs par liste d'aptitude. Le nombre de postulants était 66.

Cette année *le nombre de potentialités était au nombre de 8*. Parmi ces 8 dossiers 6 avaient déjà été pré-sélectionnés par la Direction, ne laissant aux élus que peu de latitude. Devant l'insistance de la CGT Finances Publiques une liste de 10 dossiers classés excellent seront soumis à la CAP Nationale. La CGT Finances publiques 77 a défendu 3 dossiers dont deux ont été classés excellents suite à notre intervention. Le nombre de candidats postulant cette année était au nombre de 55.

La Direction a précisé et insisté sur le fait que la liste d'aptitude était une des voies de promotion dans la catégorie supérieure, et qu'elle ne saurait se substituer aux autres voies de promotion telles que le concours et l'examen professionnel.

Il est important de signaler que les agents classés excellents ne seront pas pour autant automatiquement reclassés excellents l'année prochaine. Pour la direction chaque année se traite indépendamment l'une de l'autre.

Désormais, si la limite d'âge ou le grade ne sont pas une entrave à la promotion, il ressort toutefois des questions posées par la CGT Finances Publiques 77 que les agents présentés en CAP nationale pour la promotion de B en A ont tous le grade de contrôleur principal. Pour la promotion de C en B, l'âge des agents présentés s'échelonne de 38 à 58 ans.

Aux dires de la Direction, la DG estime qu'il y a une logique de progressivité de la carrière qui conduit en fonction de son âge et de son ancienneté à se présenter aux concours.

Par ailleurs, bien que la note ne soit pas un critère suffisant, la Direction n'a retenu que les dossiers des agents ayant eu au moins 3 majorations maximales au cours des 5 dernières années (notation 2012 à 2016), d'où la nécessité d'être vigilant quant à la note chiffrée et les appréciations littérales.

Il faut donc être vigilant lors de la notation car tous les points sont passés à la loupe par la Direction et il ne faut

donc pas hésiter à faire appel au moment de la notation !!

La Direction a précisé les critères lui permettant d'écarter certains dossiers, ainsi outre la notation chiffrée sont pris en compte les appréciations littérales et notamment le nombre d' « excellents » ainsi que l'aptitude à remplir les fonctions d'inspecteur ou de contrôleur.

En dernier lieu la Direction accorde de l'importance au fait de passer les concours. Bien que ce ne soit pas un critère bloquant, il permet parfois de faire la différence entre deux très bons dossiers.

La Direction a également précisé que compte tenu des critères retenus par DG , les dossiers présentés sont ceux qui ont toutes les chances d'être retenus .

Rappelons que la CAP NATIONALE est la seule instance ayant un pouvoir décisionnel en matière de promotion.

Par ailleurs rappelons la nécessité d'être syndiqué, certains très bon dossiers n'ayant pas été soutenus par des organisations syndicales n'ont pas été classés en excellents.

En conclusion nous rappellerons :

- la nécessité d'être syndiqué et soutenu par son organisation syndicale***
- l'importance de tous les point de la notation et donc la nécessité de faire appel de notation.***